

Restauration hydromorphologique du ruisseau d'Airion Phase 2 - 2018



Maitre d'ouvrage :

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche

contact : M. Le Corre Erwan, lecorre.smbvb@gmail.com, 06 88 86 38 67

Propriétaire :

Commune d'Airion,

contact : M. Duchemin Claude, mairie.airion@orange.fr, 03 44 50 04 02

mise à jour du document : 12 avril 2018

Contexte

Les aménagements de recalibrage et rectification de la Brèche et tous ses affluents ont fortement modifiés son fonctionnement au détriment de sa dynamique naturelle, et accélérant les écoulements vers les zones urbaines en aval.

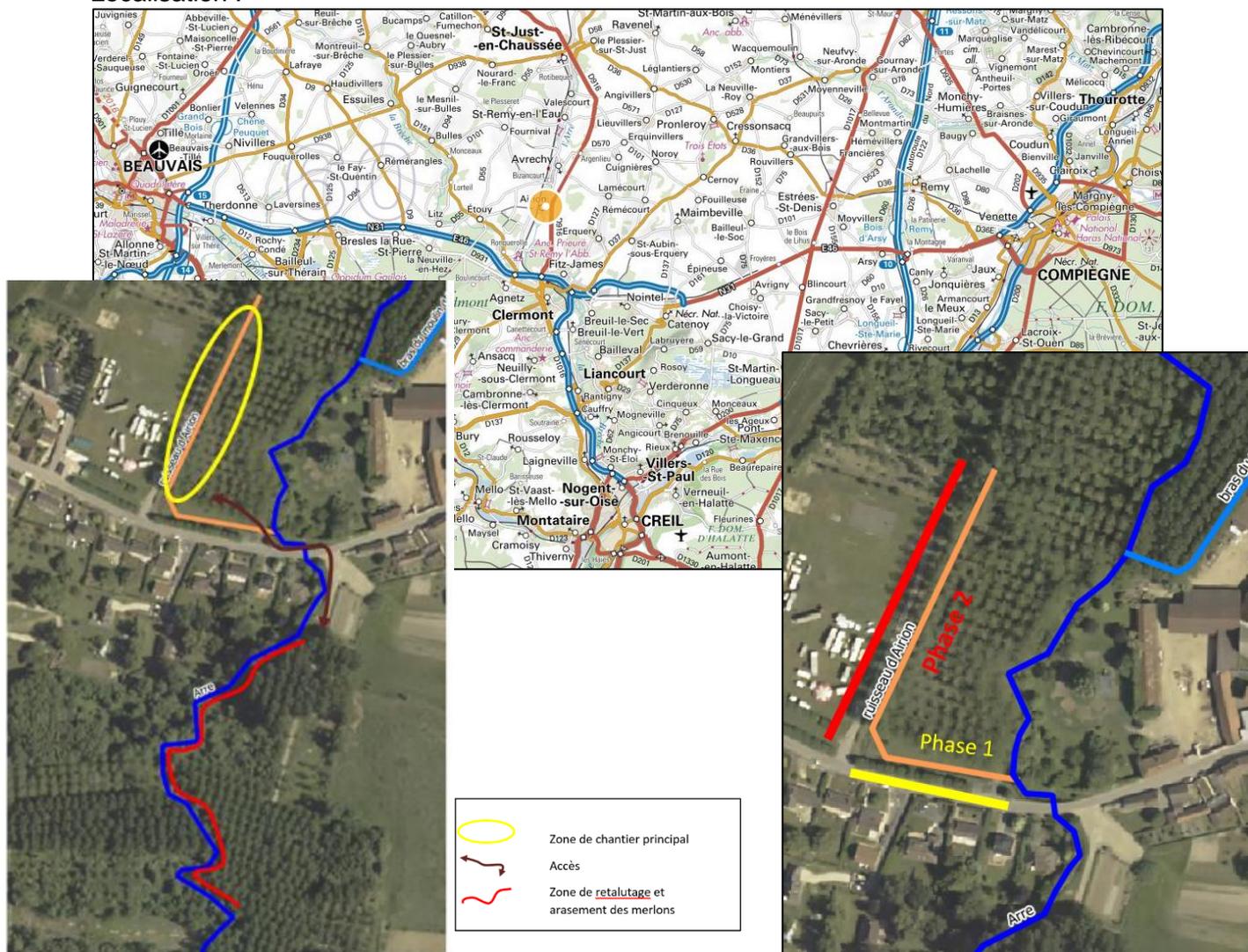
Les relations écosystémiques sont particulièrement appauvries par l'homogénéisation des habitats et des écoulements du lit mineur.

Dans un souci d'amélioration de la qualité des cours d'eau, mais également du paysage et de la perception des milieux aquatiques par la population, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche prévoit la renaturation du Ruisseau d'Airion, affluent de l'Arré.

Le Ruisseau d'Airion est un petit cours d'eau avec un linéaire de 260 mètres. Son alimentation particulièrement faible est assurée par la résurgence de nappe. En aval, l'arrivée importante d'eau pluviale a été régulée par des aménagements de 2015 (lagunage). Son tracé et son calibre ont largement été modifiés au fil du temps. Le ru présente aujourd'hui un aspect rectiligne au profil homogène et très envasé sur sa moitié amont. Il a été renaturé en 2015 sur sa moitié aval par le Syndicat Intercommunal de l'Arré en 2015 (création d'un lit mineur d'étiage en techniques végétales vivantes).

Cet aménagement, qui constitue la phase 2, qui doit permettre de retrouver un milieu plus fonctionnel, tout en s'intégrant dans un contexte paysagé de centre bourg. Le prélèvement de terre sur les merlons de curage de l'Arré permettra de reconnecter l'Arré à son lit majeur.

Localisation :



Intervenants

Maitre d'Ouvrage et Maitre d'Œuvre :

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche (SMBVB)
9 rue Henri Breuil, 60600 Clermont
03 44 50 19 65, www.breche.fr, smbvbreche@gmail.com
SIRET 200 075 125 00019
représenté par Monsieur Ferreira Olivier en qualité de Président
contact technique : M. Le Corre Erwan - technicien rivière

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche est une collectivité locale regroupant les 66 communes du bassin versant de la Brèche.
Il assure les compétences GEMA (entretien et de restauration des milieux aquatiques) et SAGE (politique de l'eau du bassin versant).

Financier :
Agence de l'Eau Seine Normandie, DTVO, Compiègne

Police de l'Eau :
Direction départementale des territoires, SEEF, Beauvais
Agence Française pour la Biodiversité, SD60, Compiègne

Commune d'Airion

Indentification du milieu d'intervention

Bassins versants : Seine - Oise - Brèche - Arré

Identification de la Masse d'Eau : FRHR219

Classement continuité écologique : « liste 2 à terme »

Espèces cibles : x

Espèce repère : truite fario

Illustration de la phase 1

La phase 1 a consisté en des opérations sur la rivière Arré (reprise de berges en génie végétal, recharge granulométrique, mise en place de déflecteurs), en l'aménagement d'un lagunage traitant une arrivée eaux pluviales dans le ruisseau d'Airion, et en la reprise du lit du ruisseau sur les 70 mètres aval.

Cette phase de restauration du lit du ruisseau est illustrée ci-après, elle est similaire à la phase 2.

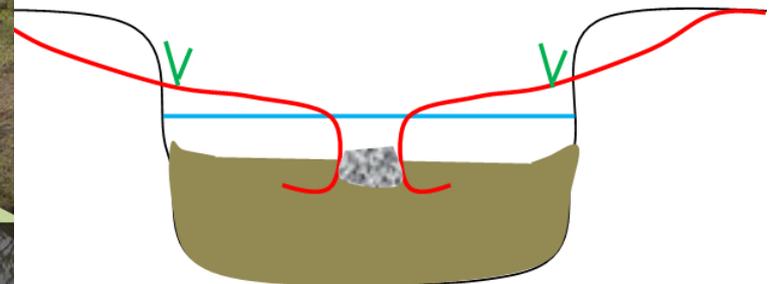


Synthèse des travaux prévus

Renaturation du lit du ruisseau sur 135 mètres :

- création de banquettes de terre végétale afin de réduire la section du lit actuelle de 3 mètres de large en moyenne à 30cm,
- stabilisation des pieds de berges en technique pieux / toile biodégradable / hélophytes,
- plantations d'hélophytes et arbustes, ensemencement.

Illustration du site et du type de profils attendus :



Vue en coupe

Recharges de déflecteurs sur l'Arré :

Déflecteurs aménagés au cours de la phase 1, nécessitant d'être rechargés :

- mise en place de nouveaux fagots de branchages,
- apport de terre à l'arrière des déflecteurs afin de conforter les banquettes



Utilisation de terres végétales issues de merlons de curage :

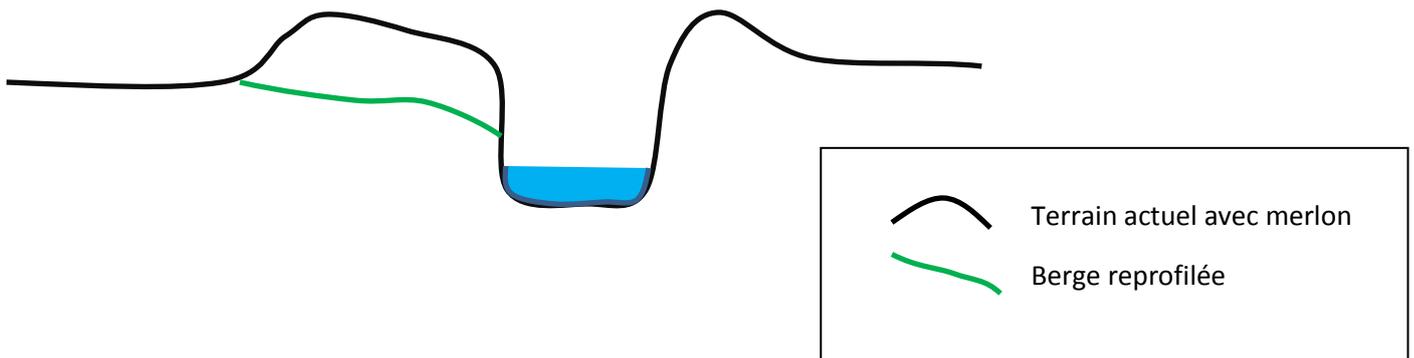
En aval du secteur de travaux :

- arasement de merlons et de hauts de berge
- déplacement des terres vers le ruisseau
- finition de la zone d'extraction en retalutage des berges.



A gauche :
vue des merlons en berge de l'Arré

Ci-dessous :
Vue en coupe actuelle et projet



Modalités d'intervention

Période d'intervention :

Consultation des entreprises puis demandes de subvention : avril – juin 2018

Les travaux seront réalisés en dehors des périodes de fraie des salmonidés, et de reproduction des amphibiens, soit entre juillet et octobre 2018.

Les plantations d'arbustes seront réalisées en période de repos végétatif, soit à partir de mi-novembre.

Volet réglementaire :

Les travaux ont vocation à améliorer le fonctionnement des milieux aquatiques.

Les travaux consistent en la remise en l'état des milieux, sans modification des profils susceptible de rentrer dans la nomenclature IOTA.

Impacts environnementaux :

Des critères environnementaux sont intégrés au marché afin de limiter les impacts globaux (transports, fluides biodégradables...).

Tous les matériaux de terrassement proviennent du site.

Aucun engin ne circulera dans les cours d'eau.

Financement :

L'opération présente un budget prévisionnel de 35 000 € TTC.

Une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie est attendue à hauteur de 80% dans le cadre d'opérations de restauration mes milieux aquatiques.